



Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie

Extraction de pétrole et de gaz

Pétrole et gaz - Exploration, mise en valeur et production pour l'année se terminant le 31 décembre 2005

Date de retour : le 14 avril, 2006

Confidentiel une fois rempli

Conserver une copie

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer receiving this questionnaire in english, please check

Prière de corriger s'il y a lieu le nom et l'adresse



Objet de l'enquête

Pour obtenir de l'information sur la position des industries énergétiques au Canada. Les résultats seront utilisés par les associations de cette industrie pour mesurer la taille et l'importance de l'industrie et par les gouvernements pour établir des politiques énergétiques informelles. Les informations peuvent être utiles aux entreprises dans la prise de décision.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans que celle-ci en ait donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées resteront confidentielles, serviront exclusivement à des fins statistiques et seront publiées uniquement sous forme agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Ententes de partage de données

Afin d'alléger le fardeau des répondants et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes avec divers organismes et ministères en vue de recueillir et de partager avec eux des données de cette enquête. Les informations provenant de cette enquête sur les répondants individuels ne peuvent en aucun cas être divulguées par les organismes ayant contracté des ententes avec Statistique Canada.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique en vue de partager des données avec les organismes statistiques de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de la Saskatchewan et de l'Alberta concernant les établissements situés ou ayant des activités dans leurs provinces respectives. Ces organismes statistiques provinciaux ont été créés en vertu d'une loi provinciale qui les autorisent à recueillir elle-même ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. La loi provinciale dans ces provinces procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la Loi sur la statistique fédérale et prévoit des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Renseignements

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ayant trait à l'enquête, veuillez communiquer avec nous.

Téléphone: 613-951-3579 Télécopieur: 613-951-9490

Directives et notes

Prière de compléter et retourner une copie à Statistique Canada, Division de la fabrication, de la construction et de l'énergie, Section de l'énergie, Ottawa K1A 0T6. Référez au guide du répondant pour les définitions.

Les renseignements requis pour cette enquête seront compilés, en conjonction avec d'autres renseignements recueillis par Statistique Canada, dans le but de fournir des statistiques sur l'industrie pour la comptabilité nationale et à d'autres fins. Les résultats finals sont révisés par un comité consultatif formé de représentants de l'industrie et du gouvernement. Aucune information spécifique aux répondants, fournie durant cette enquête, ne sera dévoilée en aucun temps durant cette révision.

Divulgaration des renseignements transmis par télécopieur ou autres mode électroniques : Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la Loi sur la statistique.

Dépenses nettes d'exploration

Le but de cette enquête est de faire la collecte de "Dépenses nettes d'immobilisations" pour chacune des entreprises actives de cette industrie. Chaque entreprise est requise de rapporter sa participation nette dans le cas d'ententes contractuelles telles que les projets en co-participation, d'exploitation, de récupération assistée et de maintien de la pression. **Veillez déclarer les dépenses en milliers de dollars canadiens.** Veillez noter que ces chiffres sont publiés dans la publication annuelle intitulée Extraction de Pétrole et de Gaz (Catalogue 26-213).

Donner la liste des sociétés filiales qui sont incluses dans ce rapport:

Type de propriété: (Veillez cocher une case)

Entreprise individuelle Société non enregistrée
Société en nom collectif Coopérative
Société à rentabilité limitée

Méthode comptable utilisée pour les dépenses d'exploration:

Méthode de capitalisation du coût de la recherche fructueuse
Méthode de capitalisation du coût entier
Autre (spécifier)

ATTESTATION

Je déclare que les renseignements donnés dans le présent rapport sont de bonne foi et, autant que je sache, complets et exacts.

Signature _____

Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)

Fonction officielle du signataire

Date

jour mois année

Nom de la/des personne(s) à contacter à propos de ce relevé

Téléphone

() -

Télécopieur

() -

5-3100-2006.2: 2005-11-21 SQC/IND-315-60204

ANNEXE IV: DÉPENSES EN AMONT (CAPITALISÉES ET IMPUTÉES ¹) (Secteur conventionnel)	Provinces				Terres du Canada (Voir guide du répondant)						Total Canada
	Colombie- Britannique	Alberta	Saskatchewan	Autres provinces (spécifier)	Nouvelle- Écosse (extracôtières)	Terre-Neuve (extracôtières)	T.N.-O.	Yukon	Nunavut	Autre (spécifier)	
milliers de dollars canadiens											
Dépenses d'exploration²											
1. Coûts d'acquisition et de rétention des droits pétroliers et gaziers											
2. Coûts des terrains et des concessions achetés auprès d'autres sociétés pétrolières											
3. Dépenses géologiques et géophysiques											A
4. Forage d'exploration											B
5. Total dépenses d'exploration (lignes 1 à 4)											
Dépenses de mise en valeur²											
6. Forage de mise en valeur											C
7. Coûts des achats de réserves prouvées											
8. Total dépenses de mise en valeur (lignes 6 et 7)											
Dépenses de production²											
9. Installations de production											
10. Installations autres que celles de production											
11. Projets de récupération assistée											
12. Usines de traitement du gaz naturel											
13. Foreuses et bateaux d'approvisionnement											
14. Total, dépenses de production (lignes 9 à 13)											D
Frais généraux en amont											
15. Exploration											
16. Mise en valeur											
17. Production											
18. Total, frais généraux en amont (lignes 15 à 17)											

¹ Les dépenses imputées sont reliées à toutes dépenses d'exploration et de mise en valeur qui sont imputées par les compagnies qui utilisent la méthode de capitalisation du coût de la recherche fructueuse. Tous les coûts imputés qui sont relatifs à la production doivent être déclarés comme coûts d'opération.

² Pour chacune des entrées, veuillez rapporter les immobilisations brutes avant les réductions causées par les stimulants, crédits d'impôt, prestations d'assurance et inclure les dépenses d'exploration et de mise en valeur imputées aux opérations courantes (si applicable).

ANNEXE V : VOLUME ET VALEUR DES VENTES*	Provinces				Terres du Canada (Voir guide du répondant)						Total Canada
	Colombie- Britannique	Alberta	Saskatchewan	Autres provinces (spécifier séparément)	Nouvelle- Écosse (extracôtières)	Terre-Neuve (extracôtières)	T. N.-O.	Yukon	Nunavut	Autre (spécifier)	
VOLUME (pour conversion métrique voir guide du répondant)											
1. Pétrole brut classique et condensats	(10 ³ m ³)										
2. Pétrole brut synthétique	(10 ³ m ³)										
3. Pétrole bitumineux	(10 ³ m ³)										
4. Gaz naturel commercialisable	(10 ⁶ m ³)										
5. GNL/LGN a) Sur le terrain	(10 ³ m ³)										
b) Usines de retraitement	(10 ³ m ³)										
6. Pentanes plus											
a) Sur le terrain	(10 ³ m ³)										
b) Usines de retraitement	(10 ³ m ³)										
7. Soufre vendu	(kilotonnes)										
VALEUR ¹ milliers de dollars canadiens											
8. Pétrole brut classique et condensats											
9. Pétrole brut synthétique											
10. Pétrole bitumineux											
11. Gaz naturel commercialisable											
12. GNL/LGN a) Sur le terrain											
b) Usines de retraitement											
13. Pentanes plus											
a) Sur le terrain											
b) Usines de retraitement											
14. Soufre vendu											

* Exclut le pétrole et le gaz achetés pour revente, raffinage, fractionnement ou autre forme de traitement ultérieure, mais comprend la valeur et le volume de production assujettie à des redevances.

(1) La valeur totale doit être égale au numéro 1 de l'Annexe 1.

ANNEXE VI : BILAN	Total Canada	
	milliers de dollars canadiens	
1. Total des disponibilités	001	
2. Immobilisations nettes	002	
3. Autres disponibilités	003	
4. Total de l'actif (somme des lignes 1 à 3)	004	
5. Exigibilités	005	
6. Dette à long terme	006	
7. Autres exigibilités	007	
8. Avoir propre	008	
9. Total du passif et de l'avoir (somme des lignes 5 à 8)	009	

RAPPELS :

- Déduction relative à des ressources
- Avantage fiscal de la déduction relative à des ressources
- Impôts sur les grandes sociétés
- Crédit d'impôt de l'Alberta en matière de redevances

milliers de dollars canadiens

ANNEXE VII : DÉPENSES EN ENTRETIEN ET RÉPARATION	(en milliers de dollars)										
	Colombie-Britannique	Alberta	Saskatchewan	Manitoba	Ontario	Nouvelle Écosse	Terre-Neuve et Labrador	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Autre (spécifiez)	Total (Canada)
a) Construction non-résidentielle											
b) Matériel et outillage											
Total											

NOTES:

Les dépenses **en entretien et réparations** sont constituées par la partie des frais courants qui sont portés en diminution des revenus de l'année où ils ont été engagés et qui sont consentis afin de maintenir le stock des immobilisations ou leur capacité productive (prévention) tout au long de la durée d'utilisation prévue.

SVP rapporter les dépenses en réparations **brutes** de vos édifices, structures et matériel et outillage de vos opérations d'exploration. Inclure la valeur de l'ouvrage de vos employés et de la valeur payée aux sous-traitants.

Pour répondre à vos questions, SVP communiquer avec Marie-Claude Asselin au 1-800-345-2294 poste 114.

Merci